

COMPTE RENDU

De l'assemblée générale des membres de la section locale 470 du SEFPO tenue le 3 octobre 2007, au E-1150 de l'amphithéâtre technologique de *La Cité collégiale*.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président, Fernand Bégin, déclare l'assemblée ouverte à 16 h 15. Il souhaite la bienvenue aux membres.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour : à 9.8 le sondage du CRE et à 9.9 Centraide.

Il est proposé par Nicole Lacelle appuyée par Suzanne Legault d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 AVRIL 2007

Il est proposé par Michel Singh, appuyé par Susanne Legault, d'adopter le compte rendu de la réunion du 11 avril 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS EN DÉCOULANT

Provinciales

Arbitrage des griefs individuels Re. temps supplémentaire Re. : scolaire des CAAT

L'arbitrage concernant les griefs individuels n'a pas encore eu lieu. Ils sont en train de rassembler les cas similaires par région. En ce sens, le dossier suit son cours pour les membres de la section locale qui ont déposé des griefs après la grève.

Campagne du SEFPO : création d'une association provinciale des t. partiel et p. limitée

Ce point est reporté.

Locales

4.1 Arbitrage : griefs individuels du personnel scolaire de LCc. Re. temps supplémentaire

Ce point a été discuté.

4.2 Heure additionnelle Re Aide normale individualisée : proposition du syndicat...

Du 1^{er} septembre 1984 au 31 août 2005, nous avions 3 heures allouées sur notre FCT pour l'aide normale individualisée. Depuis septembre 2005, nous avons 4 heures. Au GRCT (groupe de révision de la charge de travail), la partie syndicale indique toujours à la partie patronale, lorsqu'un professeur a plus de 120 étudiants, qu'il y a iniquité en ce qui concerne l'heure normale individualisée. Un professeur qui enseigne à 200 étudiants et un autre à 85 ont le même nombre d'heures en ce qui a trait à l'aide normale individualisée. À la suite d'une entente entre la partie patronale et la partie syndicale, le dossier est toujours référé au président du Syndicat du personnel scolaire et au vice-président à l'enseignement. Les deux instances (vice-président à l'enseignement et président du Syndicat du personnel scolaire) ont discuté de ce dossier à maintes reprises, mais il n'y a pas eu de démarche concrète de la part du Collège. Les mots sont là mais ils restent suspendus dans le vide.

Évaluation du personnel scolaire (démarche)

Les conseillers seront évalués à tous les 4 ans. L'administration veut avoir accès aux dossiers des étudiants afin d'évaluer toutes les composantes du travail des conseillers. Selon certains, la méthode pour remplir les documents des dossiers s'avère personnelle et cette dernière n'est pas pédagogique, elle est plutôt administrative, bureaucratique et ne devrait pas faire partie des mesures évaluatives.

Protocole d'entente sur la dotation des postes pour le personnel scolaire

Selon le protocole d'entente, le nombre de postes pour le personnel scolaire aurait dû être le 1^{er} septembre à 202. Toutefois, en septembre, nous étions toujours à 198. C'est le dernier protocole. Le Collège voudra-t-il le renouveler ? La tendance en ce moment du collège est d'augmenter le nombre de professeurs à charge partielle. Il y a 32 professeurs à charge partielle. Ces derniers sont payés plus cher que les professeurs à période limitée et à temps partiel. Serait-ce une façon détournée, pour le collège, d'éviter d'embaucher des professeurs à temps plein ?

Projets pilotes (*état de la question*)

Il semblerait qu'il n'y ait pas de projets pilotes à *La Cité collégiale* et qu'au provincial, il n'y en ait pas encore d'entérinés.

Coordination (*état de la question*)

Ce point sera traité plus tard.

Lettre sur la confidentialité (lors de l'embauche)

Lors de l'embauche, les responsables des ressources humaines demandaient aux employés de signer une lettre de confidentialité. Ces derniers ont été invités à récupérer cette lettre puisque lors d'un patronal-syndical, la partie patronale avait acquiescé à la demande de la partie syndicale de retirer ces lettres de confidentialité des dossiers des nouveaux employés. Toutefois, il y a encore des professeurs, en septembre, qui ont signé cette lettre lors de leur embauche. En ce sens, il a fallu s'assurer à nouveau que ces lettres soient retirées des dossiers.

5. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

La trésorière présente la deuxième tranche de son rapport du premier janvier au 30 juin 2007. Pierre St-Gelais propose de recevoir le rapport de la trésorière tel que présenté. Nicole Lacelle appuie la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS : VÉRIFICATION COMPTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2007

Les deux vérificateurs, Marielle Lafond et Georges Absi, ont procédé à l'analyse de la période en question. Ils ont rédigé une lettre stipulant que le rapport présenté est : « le reflet vrai et exact de la condition financière de la section locale 470 [...] ; que toutes les dépenses sont justifiées selon l'article 29.6.2 des statuts et ont été encourues pour des activités syndicales légitimes ».

Il est proposé par Rénauld Ayotte, appuyé par Jean-Maurice Lafond, de recevoir le rapport des vérificateurs tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CORRESPONDANCE

Le président de l'assemblée mentionne qu'il a reçu une demande pour que la section locale donne un montant d'argent à Centraide. Ce dernier explique que le rôle de la Section locale a toujours été d'encourager ses membres à donner individuellement à Centraide. Il souligne le rôle prépondérant que joue le syndicat provincial en regard de cet organisme.

8. RAPPORT DES DIRIGEANTS / COMITÉS/ETC.

➤ GRCT

Les membres du GRCT cette année, pour la partie syndicale, sont Pierre St-Gelais, Benoit Dupuis et Sébastien Gagnon.

Lors des analyses des FCT, nous avons relevé des anomalies en ce qui a trait, par exemple, aux facteurs d'évaluation qui changent d'une année à l'autre pour un cours. Il a fallu le mentionner à la partie patronale qui a rectifié la problématique, ce qui a engendré une augmentation de 3 h sur un FCT !!!

Le président de l'assemblée mentionne aux membres que sur le site de la section locale, il y a une présentation powerpoint qui vulgarise les principaux articles de la convention collective.

➤ **CSEC**

Il n'y a pas de rapport à présenter, ce qui est un bon signe.

➤ **Patronal / syndical**

Nous n'avons toujours pas eu de réunion du comité mixte patronal/syndical.

9. **QUESTIONS À L'ÉTUDE**

9.1 Élection : représentant ou une représentante du personnel scolaire au C.A. de La Cité collégiale

Nicole Lacelle a terminé son mandat de représentante du personnel scolaire au C.A. et le président la remercie, au nom des membres du personnel scolaire, de son implication durant ces années. Afin de trouver un nouveau représentant, un comité d'élection a été formé (Pierre St-Gelais, Sébastien Gagnon et Fernand Bégin). Le comité a reçu une candidature et c'est celle de Benoit Dupuis. Ce dernier est donc élu par acclamation. Le personnel de soutien, pour sa part, est représenté par Diane Dicaire et le personnel administratif par Sylvie Beauvais.

Il est proposé par Joseph Aghaby, appuyé par Denis DeCarufel, d'entériner la nomination de Benoit Dupuis à titre de représentant du personnel scolaire au C.A. de La Cité collégiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Horaires individuels : automne 2007

L'approche adoptée cette année par le collège était qu'il fallait que les horaires soient déposés dans les pigeonnières des professeurs deux semaines avant le début des classes. En ce sens, le collège a respecté l'article 11.02 A5 de la convention collective, mais il y a beaucoup de problèmes qui ont découlé de cette mesure, dont des modifications majeures entre la première série d'horaires et la deuxième qu'a reçu l'exécutif syndical.

Aussi, un membre avait rencontré sa direction pour obtenir l'autorisation d'avoir des contraintes sur son horaire. Sa direction acquiesce à sa demande en remplissant le formulaire de contrainte d'horaire. Toutefois, à sa grande surprise, sa demande est refusée par le B.A.R. car il semblerait que les contraintes relèveraient de caprices...

Un membre demande : « Pourquoi l'horaire cadre n'est-il pas ramené dans les secteurs ? »

Un autre membre stipule que la problématique cette année, c'est le manque de locaux. Par exemple, un professeur enseigne un cours d'outils informatiques et il n'a pas de projecteur dans sa classe... Doit-il enseigner avec des transparents?

Mais encore, au conseil collégial, on discute beaucoup des orientations futures du collège. Toutefois, certains ont profité de cette tribune pour soulever le fait qu'il faut aussi parler des problèmes de l'ici, maintenant, lors de ces rencontres puisque le conseil collégial a comme mission principal d'être un endroit pour discuter d'enjeux pédagogiques.

Le point des horaires est très important et il faudra l'aborder lors d'un comité mixte patronal-syndical.

De plus, par rapport aux tâches des coordonnateurs, il y a un protocole pour les définir. Ce que l'on entend c'est qu'il semblerait que certaines directions définissent les priorités de la coordination sans faire référence au protocole. Aussi, beaucoup de tâches sont déléguées aux coordonnateurs et elles ne le devraient pas. Mais encore, certaines directions assumeraient la coordination de certains programmes...

En ayant une plage horaire plus longue ce semestre, certains ont peur que cette nouvelle mesure ait un impact sur la satisfaction des étudiantes et des étudiants.

De plus, la priorité dans la gestion des horaires est accordée aux professeurs contractuels. Ces derniers passent en premier et cela devrait être l'inverse.

La solution demeure la même, il faut embaucher plus de professeurs permanents.

9.03 CCBA/LNCC & OPSECAAT → OPSEU/SEFPO : nouveaux membres

Le SEFPO est sur le point de lancer la campagne de syndicalisation pour les employés à temps partiel et de session des collèges. À *La Cité collégiale*, il ne faudrait pas être le collègue qui traîne la patte dans ce dossier. Surtout que le directeur des ressources humaines a déjà souligné l'importance du droit à la syndicalisation. Le collège ne devrait pas mettre des obstacles au mouvement qui semble se profiler.

Le SEFPO/OPSEU a déjà investi beaucoup d'argent dans la campagne d'OPSECAAT. Il fallait absolument s'occuper de ces enseignants qui font le même travail que nous à un salaire ridicule. Ici, il y a des journées d'accueil, mais ces professeurs n'ont souvent accès à rien tant que leur contrat d'embauche n'est pas signé (vive le paradoxe). Il s'avère également important de rassembler ces professionnels dans la même unité syndicale pour diverses raisons.

Le président de l'assemblée soulève que l'exécutif devra collaborer dans ce dossier pour aider ces personnes qui oeuvrent dans l'ombre.

9.4 SCORPA : bordereaux électroniques, avantages sociaux, rapports d'absence, etc.

Le message qu'il faut retenir est qu'il importe de vérifier les rapports d'absence dans SCORPA et toutes les informations relatives au dossier de chacun pour s'assurer de la justesse de l'information.

9.5 Sondage-rétroaction/personnel cadre (Compustat)

Le collègue avait comme objectif d'avoir un sondage pour tous les employés. Toutefois, après quelques délibérations, le personnel scolaire a son sondage. Hier, nous avons reçu la troisième version finale du document... Le comité exécutif a fait les comparaisons et il y a encore des modifications. Le président du personnel scolaire a discuté avec le directeur des ressources humaines et il le rencontre demain afin de clarifier le dossier.

Il est proposé par Benoit Dupuis, appuyé par Jean Lebel, que l'exécutif soit mandaté pour clarifier le dossier Sondage-rétroaction/personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Coordination (automne 2007)

Les tâches que les coordonnateurs doivent assumer sont celles identifiées dans le protocole.

Si des coordonnateurs en assument d'autres, il faut avertir l'exécutif.

9.7 Lettre sur la confidentialité

Ce point a été discuté.

9.8 Sondage du CRE

Nicole Lacelle mentionne à l'assemblée que son collègue Joseph Aghaby et elle passeront voir les professeurs dans tous les secteurs pour leur poser des questions afin de connaître le matériel technologique qu'ils utilisent (dans leur bureau, leur salle de classe, leur laboratoire, etc.) et leurs besoins.

9.9 Centraide

Ce point a été discuté.

10. AUTRES QUESTIONS

Le secrétaire Benoit Dupuis mentionne à l'assemblée que les nouvelles conventions collectives ont été reçues et seront déposées dans les pigeonnières de tous les membres.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 18 h 30.